

Avantages de voter en faveur d'un syndicat du personnel ÉMNO-SEFPO

PRÉOCCUPATIONS	Avec un SYNDICAT	Sans SYNDICAT
Salaires, sécurité d'emploi et autres conditions d'emploi.	Priorités de négociation décidées par les membres, négociées avec la direction et liant les parties du point de vue légal.	Décisions exclusives de la direction et sujettes à changement sans préavis par la direction.
Sécurité d'avantages sociaux et de conditions de travail souhaitables.	Ce sont les droits acquis par contrat qui ne peuvent pas être changés sans négociations ni entente.	Ce sont des privilèges qui peuvent être retirés par la direction à son gré.
Discipline/Congédiement.	Les employés syndiqués ne peuvent faire l'objet de mesures de discipline que pour motif VALIDE (jusqu'au congédiement). Les mesures de discipline peuvent faire l'objet de griefs et sont contestables par arbitrage impartial (si cela est nécessaire).	La direction impose la discipline et a « le mot de la fin » en ce qui concerne s'il est approprié ou non d'appliquer des mesures disciplinaires.
Problèmes au travail.	Votre VOIX est entendue. Vous disposez de la protection légale en matière d'actions collectives, au comité des relations de travail, sur intervention en tant que délégué syndical et/ou pour ce qui est du processus des griefs (avec recours à l'arbitrage neutre liant les parties).	Vous devez vous défendre seul. La direction est l'arbitre définitif lors de tout désaccord.
Processus justes et transparents sur le lieu de travail	Les membres déterminent quelles conditions d'emploi devraient être affectées par des processus justes et transparents et ce que ces derniers devraient inclure et votre équipe de négociateurs élus négocie ces conditions et processus avec la direction.	Décidés exclusivement par la direction et modifiables sans préavis par la direction

Avantages supplémentaires de voter en faveur du SEFPO

- Devenir membre de la Section locale 677 (ÉMNO) du SEFPO, qui a développé une relation positive et productive avec l'employeur, ayant eu pour résultat deux conventions collectives excellentes et la résolution de griefs pour ses membres (personnel enseignant, bibliothécaires professionnels, agents des affaires d'apprenants, les administrateurs de base de données, et les concepteurs de programmes d'enseignement). Le SEFPO a obtenu des résultats pour son unité de négociation collective initiale de l'ÉMNO et va obtenir encore plus de résultats pour votre unité de négociation collective du personnel.

- Au sein du SEFPO, un membre a le droit de déposer et d'aller de l'avant avec un grief jusqu'à l'arbitrage, s'il y a lieu. Pas de comité interne, d'agent élu ou de membre du personnel syndical ne peut : refuser de déposer, retirer ou régler votre grief sans votre consentement. Le SEFPO est le seul syndicat en Ontario offrant cette protection des droits individuels de ses membres.

Accès, par le biais des affiliations de la Section locale 677 (ÉMNO) du SEFPO, à l'ACPPU, avec le soutien de personnel expérimenté et des occasions de formation pertinentes pour des syndicats de personnel dans le secteur des universités (plusieurs syndicats de personnel d'université en Ontario et d'autres provinces sont affiliés à l'ACPPU).

- Accès, par le biais des affiliations de la Section locale 677 (ÉMNO) du SEFPO, à la paye de grève de la Caisse de défense de l'ACPPU de 539 \$ par semaine en plus de celle du SEFPO de 125 \$ par semaine (pour une paie totale de 664 \$ par semaine, exempte de taxes). Il s'agit du montant de paye de grève le plus élevé de tout autre syndicat au Canada. Cette possibilité n'est pas nécessairement utilisée, mais cela affecte positivement les négociations collectives en envoyant un message fort disant que vous avez les ressources de rester ferme sur vos positions relativement aux revendications d'importance majeure pour les membres.
- Accès au personnel expérimenté du SEFPO dans des bureaux répartis dans tout le Nord de l'Ontario (par exemple, Sault Ste. Marie, Timmins, Sudbury, Thunder Bay (Centre pour les membres à Kenora) : notre service sera local et personnalisé pour chacun et chacune.
- Accès au fonds central de multi millions de dollars du SEFPO et aux personnel spécialisé et aux avocats pour avoir de l'aide en ce qui concerne : la mise en vigueur du contrat de travail, le respect des conditions de santé et de sécurité au travail, les régimes de retraite et les avantages sociaux, la sécurité d'emploi, les négociations, les campagnes et les communications.
- Participation aux activités du Secteur des universités du SEFPO pour obtenir des informations et partager des ressources, participer à des campagnes conjointes et exercer des pressions politiques.
- L'un des programmes de formation des membres des plus accessibles et des plus complets parmi ceux des autres syndicats au Canada.
- Expertise à la fois au sein du SEFPO et de l'ACPPU à mettre à profit lors des négociations collectives et résoudre une large gamme de questions de préoccupation au niveau de l'emploi.
- Accès aux accords négociés du SEFPO pour les membres au sujet d'une gamme de services : des rabais spéciaux sur les téléphones sans-fil et les téléphones portables; des tarifs spéciaux pour les assurances domiciliaires et automobile; rabais pour les membres du SEFPO sur des aubaines de vacances de dernière minute, des propositions de vacances tout compris, des billets d'avion et des croisières; un service de téléphone sans frais sans limites pour des conseils d'aide juridique.
- La concentration des efforts de la section locale 677 et l'objectif de celle-ci, *est d'obtenir pour tout le personnel, des conditions de travail comparables à celles d'autres écoles de médecine et les mêmes conditions d'avancement.*

Pour toutes questions ou préoccupations contactez : la recruteuse du SEFPO, Gayle Lebens : glebens@opseu.org; 1-800-268-7376 (demandez à être connecté à son téléphone cellulaire) ou la vice-présidente de la section locale ÉMNO du SEFPO : Nicole.cardinal@normed.ca (Nord-Est de l'Ontario) 705 662 7249; Geoffrey.hudson@normed.ca (Nord-Ouest de l'Ontario) 807 766 7392